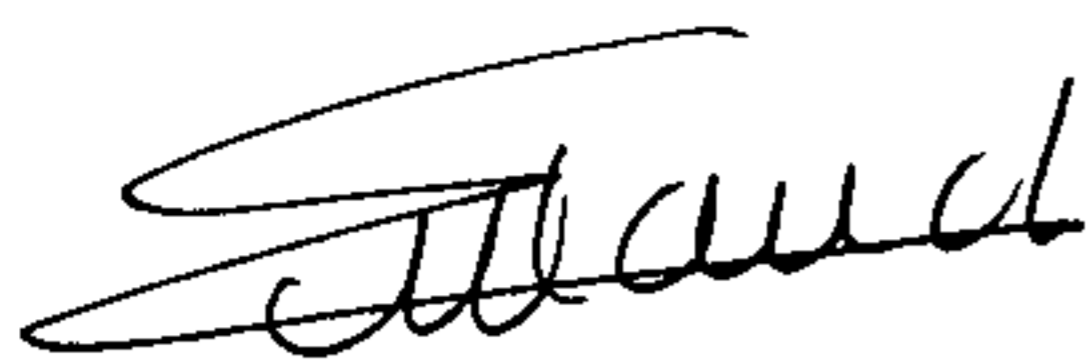


Pour copie certifiée conforme



210517

Monsieur Roland Griaud
Président du Conseil d'Administration

S.I.D.E.S.

Société anonyme au capital de 2.075.000 Euros
Siège social : 182 rue de Trignac - 44600 Saint-Nazaire
006 580 195 RCS Saint-Nazaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 DECEMBRE 2000**

Du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société, il a été extrait ce qui suit :

“L'an deux mille,
le treize ~~decembre~~,
à dix heures,

A la suite de l'assemblée générale ayant procédé à la nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, les administrateurs de la Société S.I.D.E.S. se sont réunis au siège social de la Société à l'effet de procéder à la désignation du Président.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Roland Griaud,
- Monsieur Lionel Mollard.

Monsieur David Smith est absent et excusé.

En l'absence de Monsieur Eric Patry ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration, les administrateurs désignent Monsieur Roland Griaud pour présider la séance.

Le Président de séance constate que la moitié au moins des administrateurs étant présents, conformément à l'article L 225-37 du Code de Commerce, le conseil peut valablement délibérer.

1. Remplacement du Président du conseil d'administration

Le Président de séance rappelle aux membres du conseil que, Monsieur Eric Patry ayant démissionné de ses fonctions de Président par lettre en date du 27 octobre 2000 et les actionnaires ayant nommé de nouveaux administrateurs lors de

l'assemblée qui a précédé, il y a lieu de procéder au remplacement du Président du conseil d'administration.

Monsieur Roland Griaud a été pressenti, par l'actionnaire principal, pour assumer les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le conseil, prenant acte de la démission de Monsieur Eric Patry de ses fonctions de Président et d'administrateur de la Société et le remerciant pour les services rendus à la Société, décide, à l'unanimité, de nommer aux fonctions de Président du conseil d'administration de la Société Monsieur Roland Griaud, de nationalité française, né le 10 février 1947 à Trignac, demeurant 22 rue Aucard, 44570 Trignac, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2001 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social. *Cette nomination est rétroactive au 13 novembre 2000.*

Monsieur Roland Griaud accepte le mandat qui lui est confié sous la réserve suivante : salarié de la société SIDES depuis septembre 1968 et Directeur Industriel, depuis 1975, Monsieur Roland Griaud exprime que le maintien de son contrat de travail, au sein de la Société SIDES, est une condition déterminante de l'acceptation des fonctions de mandataire social.

Les administrateurs prennent acte de la condition déterminante de l'acceptation des fonctions de Président, posée par Monsieur Roland Griaud, reconnaissant la réalité des fonctions de Directeur Industriel exercées, sous subordination, sans discontinuité, depuis 1975 et confirment qu'ils continuent à demander à Monsieur Roland Griaud d'assumer les fonctions de Directeur Industriel, sous la subordination de l'actionnaire principal, en plus des fonctions de Président du Conseil d'Administration.

.../...

S.I.D.E.S.

Société anonyme au capital de 2.075.000 Euros
Siège social : 182 rue de Trignac - 44600 Saint-Nazaire
006 580 195 RCS Saint-Nazaire

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2000

L'an deux mille,
le treize novembre,
à dix heures,

Monsieur Eric Patry, représentant légal de la société Sicli SA, actionnaire de la société S.I.D.E.S., société anonyme au capital de 2.075.000 francs, divisé en 136.080 actions, toutes de même rang et entièrement libérées, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par Monsieur Eric Patry tant pour le compte de la société Sicli SA qu'au nom de chaque actionnaire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par chacun desdits actionnaires.

Seul actionnaire présent, Monsieur Eric Patry remplit à la fois les fonctions de Président de séance, scrutateur et secrétaire.

La feuille de présence, par le Président de séance, constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions composant le capital et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance constate que le Cabinet Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, n'assiste pas à la réunion.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1) la copie des lettres de convocation envoyées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes et l'avis de réception de ce dernier ;
- 2) la feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- 3) le rapport du conseil d'administration ;
- 4) la liste des actionnaires ;

- 5) l'état des membres du conseil d'administration ;
- 6) la liste des candidats aux fonctions d'administrateur ;
- 7) le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Le Président de séance demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité et reconnaît, en outre, la régularité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de trois Administrateurs.
- Nomination de nouveaux administrateurs.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et répond aux questions qui lui sont posées.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
Démission de trois Administrateurs

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Eric Patry de ses fonctions de Président du conseil d'administration et d'Administrateur de la Société, de la démission de la société SICLI SA de ses fonctions d'Administrateur et de la démission de Monsieur Roy F. Brown de ses fonctions d'Administrateurs avec effet à l'issue de la présente Assemblée, les remercie du concours qu'ils ont apporté à la Société et leur consent quitus de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Nomination de nouveaux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la Société, avec effet immédiat et pour une

durée de (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en (2006) :

- Monsieur Roland Griaud, de nationalité française, né le 10 février 1947, à Trignac, demeurant 22 rue Aucard, 44570 Trignac.
- Monsieur Lionel Mollard, de nationalité française, né le 23 février 1959, à Chambéry, demeurant 1 rue Alphonse Gautté, 44000 Nantes.
- Monsieur David Smith, de nationalité britannique, né le 2 juin 1955, à Crook, demeurant Hill Brown, Bullers Green, Morpeth, Northumberland NE61 1DH, Grande-Bretagne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Roland Griaud, Lionel Mollard et David Smith ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'Administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau de l'assemblée après lecture.



Sicli SA

représentée par Monsieur Eric Patry
Président de séance, scrutateur et secrétaire